



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023 A 20H

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Evelyne GAUTIER, Michel PERDEREAU, Florence DEPUICHAFFRAY, Romain BARRAULT, Florence GAUTHIER, Sylvie PI-TOU, Mathieu REDOUIN, Jacqueline ESTIVAL, Philippe DESIRE, Didier BUTTIEU, Nelly GUILLABEAU, Alain RICHET, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Mary VOISIN, Julien PALIN, Jacky CORMIER, Laurence DANTAN, Charlotte LOISEAU, Joseph D'ORSO.

Madame Nelly GUILLABEAU a été élue secrétaire.

Délibérations n ° 2023 – 1 :

Budgets principal et annexes : ouverture des crédits d'investissement 2023

Pour permettre l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, le conseil municipal engage un montant de 208 625 € pour le budget principal et de 312 000 € pour le budget annexe de l'assainissement.

Délibération n ° 2023 – 2 :

Fête foraine : tarifs d'occupation 2023

Le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1,60 % des tarifs d'occupation des manèges (selon l'indice d'augmentation du coût de la vie), soit un prix au mètre linéaire de :

Petit manège : 5,38 € Moyen : 7,10 € grand : 8,87 €

Le forfait charge est fixé à 20 €. Les tarifs des caravanes sont maintenus.

Délibération n ° 2023 – 3 :

Comité des fêtes : subvention communale

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 6 000 € au comité des fêtes pour l'organisation du carnaval.

Délibération n ° 2023 – 4 :

Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet

Pour compléter l'équipe technique, le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} février 2023.

Délibération n° 2023 – 5 :

Création d'un emploi d'adjoint administratif à 28/35^{ème}

Pour compléter le service administratif, le conseil municipal décide de créer un emploi à 28/35^{ème} de catégorie C de la filière administrative à compter du 1^{er} mars 2023.

Délibération n° 2023 – 6 :

Sybose : renouvellement de la mise à disposition du service scolaire

Le conseil municipal renouvellement la mise à disposition du service scolaire au Sybose à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 années.

Mairie d'Oucques

5 rue de la Salle – OUCQUES - 41290 OUCQUES LA NOUVELLE

Tél : 02 54 23 11 00 – mairie.de.oucques@wanadoo.fr

Délibération n° 2023 – 7 :

Tour du Loir et Cher : passage en 2023

Le conseil municipal valide le passage dans la commune du Tour du Loir et Cher et décide de verser une subvention de 207,72 €.

Délibération n° 2023 – 8 :

Syndicat de vidéo-protection : modification des statuts

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du syndicat et l'extension de son périmètre avec l'intégration des communes de Thoury et Saint Laurent Nouan.

Délibération n° 2023 – 9 :

Aménagement de voirie rue de Fréteval : mission de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Fréteval, le conseil municipal retient la mission de maîtrise d'œuvre du bureau d'études Viatic pour un montant HT de 7 700 €.

Délibération n° 2023 – 10 :

Demande de subvention au titre des amendes de police

Le conseil municipal décide de déposer un dossier au titre des amendes de police pour l'élargissement du trottoir de la Grande Rue.

Délibération n° 2023 – 11 :

Subvention au collégien

Le conseil municipal décide d'accorder une aide financière de 40 € à chaque collégien domicilié sur la commune d'Oucques la Nouvelle participant à un voyage organisé par son collège.

Délibération n° 2023 – 12 :

Commune déléguée de Baigneaux : convention de servitude

Suite aux travaux d'évacuation des eaux pluviales de l'église de Baigneaux vers la mare d'un particulier, le conseil municipal valide la réalisation d'une convention de servitude par acte notariée.

Délibération n° 2023 – 13 :

Association des Maires : motion sur les conséquences de la crise économique et financière.

Le conseil municipal a validé la motion de l'association des maires exprimant sa profonde préoccupation concernant la conséquence de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de service de proximité adaptée aux besoins de la population.

Délibération n° 2023 – 14 :

Intramuros : convention

Le conseil municipal valide la convention Intramuros. IntraMUros est une application mobile qui permet aux collectivités d'informer, d'alerter et de faire participer la population à la vie locale.

Délibération n° 2023 – 15 :

Lecture publique : convention avec le département pour le prêt de livres

Le conseil municipal renouvelle la convention pour le prêt de livres avec le département.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.



Fait à OUCQUES, le 21 Mars 2023

Le Maire,